|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/803** | Le 20 avril 2017 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion)****– Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Question UIT-R**  |
|  |
|  |
|  |
|  |

A sa réunion tenue le 31 mars 2017, la Commission d'études 6 des radiocommunications a adopté un projet de nouvelle Question UIT-R conformément à la Résolution UIT R 1-7 (§ A2.5.2.2) et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-7 (voir le § A2.5.2.3) pour l'approbation des Questions dans l'intervalle entre deux Assemblées des radiocommunications. Le texte du projet de Question UIT-R est joint pour votre information dans l'Annexe de la présente lettre. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Question est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Compte tenu des dispositions du § A2.5.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7, les Etats Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 20 juin 2017, s'ils approuvent ou non la proposition ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la Question sera publiée dans les meilleurs délais (voir<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg6/fr>).

François Rancy
Directeur

**Annexe**: Un projet de nouvelle Question UIT-R

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

(Document [6/116](https://www.itu.int/md/R15-SG06-C-0116/en)(Rév.1))

projet de nouvelle QUESTION UIT-R [AIAV]/6

Systèmes audiovisuels en immersion évolués pour la production
et l'échange de programmes de radiodiffusion

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que la réalité virtuelle, les technologies à 360o et d'autres technologies en immersion pour le multimédia suscitent l'attention des fournisseurs de contenus, du public et des fournisseurs associés de systèmes pour les consommateurs;

*b)* que les réalisateurs de programmes de télévision et de radio, entre autres, s'intéressent aux systèmes en immersion évolués afin de permettre au public de tirer le meilleur parti de leurs contenus;

*c)* qu'à l'heure actuelle, les contenus multimédia en immersion sont généralement acquis et produits selon les exigences de systèmes de diffusion ou de distribution spécifiques;

*d)* qu'il n'existe actuellement ni normes ni pratiques recommandées à l'échelle mondiale pour la production, le matriçage et l'échange de programmes de télévision utilisant la réalité virtuelle, les technologies à 360° ou d'autres technologies en immersion;

*e)* que, de même, il n'existe actuellement ni normes ni pratiques recommandées à l'échelle mondiale pour la distribution et l'émission de programmes de télévision utilisant la réalité virtuelle, les technologies à 360° ou d'autres technologies en immersion;

*f)* qu'aucune mesure ou méthode n'a été adoptée pour évaluer la qualité de l'image et du son associé pour ce qui est des contenus audiovisuels en immersion évolués;

*g)* qu'il n'existe aucun critère d'évaluation pour déterminer si la qualité d'expérience offerte par les contenus audiovisuels en immersion évolués répond aux attentes du public visé;

*h)* que les radiodiffuseurs distribuent des contenus de programme au public sur des plates‑formes de diffusion interactives de plus en plus nombreuses;

*i)* que des téléspectateurs ont signalé éprouver une fatigue oculaire, des vertiges ou des nausées lors du visionnage de certains contenus en réalité virtuelle ou en réalité augmentée, les paramètres de performance des appareils, la durée de visionnage et le type de contenus pouvant tous avoir un rôle dans ces réactions indésirables,

décide de mettre à l'étude les questions suivantes

1 Quels sont les paramètres appropriés pour la production et l'échange international de contenus audiovisuels en immersion évolués?

2 Quelles conditions d'observation et d'écoute et quels écrans audiovisuels devraient être pris en compte pour le visionnage de contenus audiovisuels en immersion évolués en production et le visionnage par les consommateurs?

3 Quels formats de fichier et conteneurs conviennent pour le matriçage, l'échange et l'archivage de contenus audiovisuels en immersion évolués?

4 Quels techniques et critères d'évaluation sont nécessaires afin d'évaluer avec précision la qualité de contenus audiovisuels en immersion évolués?

5Quels critères d'évaluation sont nécessaires pour déterminer si la qualité d'expérience offerte par les contenus audiovisuels en immersion évolués répond aux attentes du public visé;

6 Quelles métadonnées sont nécessaires pour permettre un échange et une reproduction avec précision de contenus audiovisuels en immersion évolués?

7 Comment les paramètres de performance des appareils interagissent-ils avec les décisions en matière de production pour éviter ou réduire autant que possible la fatigue oculaire, les vertiges ou les nausées du public lors du visionnage de contenus audiovisuels en immersion évolués?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations et dans des Rapports;

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2019.

Catégorie: S2

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_